

APS : Apprendre à Porter Secours

Submitted by webmestre on Thu, 03/06/2014 - 14:40

Dans la chaîne des secours, dont l'organisation est globalement performante en France, un maillon demeure fragile, celui qui concerne « l'alerte et les gestes d'attente », parce que le public n'est pas suffisamment informé. Un grand nombre de décès pourrait, en effet, être évité par une alerte adéquate et des premiers gestes entrepris par l'entourage en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Tout citoyen doit pouvoir porter secours. L'École forme des citoyens. Elle se doit d'apprendre à porter secours.

L'enseignant n'a pas besoin d'être lui-même secouriste. Le contenu de l'enseignement est adapté à l'âge des élèves (nommer les parties du corps au cycle 1, savoir alerter au cycle 2, quelques gestes techniques simples au cycle 3). Il ne s'agit pas de transformer les élèves en secouristes !

Depuis 2004, de nouvelles dispositions législatives font obligation à l'École de dispenser aux élèves une formation aux premiers secours, dans le cadre de leur scolarité. Ces dispositions, prévues par deux lois, l'une de santé publique, l'autre de modernisation de la sécurité civile, sont maintenant inscrites dans le code de l'éducation.

En 2006, un décret en a fixé les modalités d'application et une circulaire a défini le cadre d'une éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

L'École peut susciter l'acquisition, dès le plus jeune âge, de compétences et de comportements permettant le développement de la solidarité et de la prévention des risques. Dès l'école maternelle, en s'appuyant sur les programmes en vigueur, l'enseignant éduque les élèves à la prévention, leur apprend à donner l'alerte, puis à porter secours en exécutant des gestes simples.

Sensibilisés en tant que citoyens et pédagogues à ces actions, les enseignants du premier degré doivent pouvoir bénéficier d'une formation pour « Apprendre à porter secours ». Ils sont ainsi en mesure d'intégrer, à leur tour, cette formation dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de la classe, afin d'établir un enseignement progressif, en fonction du développement psychomoteur et du niveau d'accession à l'autonomie de l'enfant.

Une brochure très complète, si elle est rééditée un jour (elle doit être quelque part dans chaque école...) :

[Brochure de CNDP / CANOPÉ](#) ^[1]

Ce qu'on trouve sur Éduscol :

[L'éducation à la sécurité en milieu scolaire](#) ^[2]


Les deux documents ci-dessous vous aident à mettre en place cet enseignement.


Le premier montre la répartition des acquis au long des trois cycles.
Le deuxième est une fiche de progression de l'élève. On peut n'en utiliser qu'une, pour tout le groupe classe.

Étiquette(s):

- [APS](#) ^[3]

Fichier(s) joint(s):

 [APS_programmes_2008.pdf](#)^[4]

 [APS_BO_33_document_suivi.pdf](#)^[5]

[Informations légales](#) | [Contact](#) | [Charte d'usage](#)

Powered by [Drupal](#)

Source URL: <http://ressources.d12s.fr/content/aps-apprendre-%C3%A0-porter-secours>

Links

[1] <http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.aspx?prod=18906>

[2] <http://eduscol.education.fr/cid47505/un-apprentissage-necessaire-et-obligatoire.html>

[3] <http://ressources.d12s.fr/tags/aps>

[4] http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/APS_programmes_2008.pdf

[5] http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/APS_BO_33_document_suivi.pdf